



## **Compte-rendu de la séance de la commission extra-municipale du temps long de la Ville de Cahors**

Lundi 15 novembre 2021, à 19h00

Salle Henri-Martin (Hôtel de Ville – 73, boulevard Gambetta 46000 CAHORS)

**Présent(e)s** : Emmanuelle ANDLAUER, Serge BATHENDIER, Flavien BERNARD, Noujoud BOUGRINE, Anne-Céline DAPORTA, Karenne DAY, Pierre DUBERNET, Alice FREYTET, Sylvain GINIER, Gaël JACQ, Isabelle LAPEZE, Hélène LENEVEU-RIVIERE, Christelle MAZEYRIE, Denis PACAUD, Joëlle PAOLI, Philippe PELISSIER, Abel RACHI, Anne-Marie REY-GOLLIET, Alain SAN JUAN, Hayet SOUDANI, Francesco TESTA, Christophe TILLIE, Johann VACANDARE, Nathalie VAURS.

**Excusé(e)s** : Cécile CANALE, Christine COUTAREL (remplacée), Françoise de MEIXMORON, Magali DELJARRIT, Françoise FAUBERT, Julie GIVERNE, Mathieu LARRIBE.

**Absent(e)s** : Alexandre GACOIN, Emmanuel VIEILLARD.

Johann VACANDARE, adjoint au maire en charge de la transition écologique et de la participation citoyenne, introduit la séance de la commission extra-municipale du temps long.

Il remercie les membres pour leur présence et s'excuse pour le changement de date, lié à une contrainte d'agenda municipal. Il remercie Jean-Luc MARX, premier adjoint au maire de Cahors en charge des grands projets, pour sa présence à l'occasion de cette séance dédiée en partie au projet de réaménagement de la place Chapou.

Denis PACAUD, conseiller municipal délégué en charge de la démocratie participative, propose que l'un des membres anime cette séance, comme le prévoit le projet de charte. Joëlle PAOLI propose d'animer la séance.

L'animatrice procède à l'appel des membres et rappelle l'ordre du jour de la séance.

### **1. Adoption du compte-rendu de la séance du 6 octobre 2021.**

Joëlle PAOLI précise que le secrétariat général n'a reçu aucune proposition d'amendement du compte-rendu de la séance de la commission extra-municipale du temps long qui s'est tenue le 6 octobre dernier.

Le compte-rendu est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

## **2. Concertation autour du projet de réaménagement de la place Chapou.**

Joëlle PAOLI cède la parole à Jean-Luc MARX qui remercie la commission extra-municipale d'avoir accepté de se saisir d'un sujet majeur : le projet de réaménagement de la place Chapou qui figure parmi les projets du mandat municipal.

Le premier adjoint au maire rappelle l'existence d'un certain nombre d'invariants. Des règles s'appliquent notamment en raison de la localisation de cet espace public au sein du site patrimonial remarquable.

Jean-Luc MARX indique que la cathédrale et la préfecture sont des édifices qui vivent et que la place n'appartient pas, quant à elle, à ses seuls riverains. Le premier adjoint au maire précise qu'une place comme la place Chapou, située au cœur de l'ensemble urbain, appartient à tous les habitants de la ville et à tous ceux qui la visitent.

Dans le cadre de ce projet de réaménagement, la municipalité a lancé une démarche de concertation, très en amont de la mise en chantier, auprès de l'évêque, du préfet, des consulaires, des riverains et des citoyens. L'ancienne Prévôté a accueilli une exposition dédiée à l'évolution de la place Chapou en particulier et des places publiques en général. Cette exposition a été l'occasion de recueillir une première salve de contributions citoyennes. A l'occasion des journées nationales de l'architecture, une deuxième phase de concertation a été réalisée en collaboration avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Lot.

Après avoir recontextualisé cette nouvelle opportunité de concertation citoyenne, Jean-Luc MARX invite les membres à ne rien s'interdire. Il indique toutefois que Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, maire de Cahors, a formulé un seul impératif : une fois réaménagée, la place Chapou restera la place du marché. Jean-Luc MARX invite également à adopter une vision ouverte s'agissant du périmètre concerné par ce réaménagement.

Il précise que l'objectif de cette soirée est de formuler des propositions qui pourront être intégrées au projet de cahier des charges d'une prochaine étude de programmation. Maryse BALAT, cheffe de projet à la direction des grands projets de la Ville de Cahors, présente lors de la séance, a en effet en charge la rédaction du projet de cahier des charges. Jean-Luc MARX indique qu'il s'agit, à ce stade, de s'interroger sur ce que l'on veut pour cette place. Ce cahier des charges donnera lieu à un programme qui aura vocation à fixer des lignes directrices. A partir de ce programme, un concours d'architecture mobilisant un jury sera organisé.

Alain SAN JUAN soulève la question de la valorisation d'éventuelles trouvailles archéologiques qui pourront, sur la place Chapou de demain, faire l'objet d'une valorisation. Jean-Luc MARX précise qu'à ce stade les services ne disposent pas de données archéologiques.

Johann VACANDARE ajoute que la commission extra-municipale du temps long pourra être associée, tout au long du projet de réaménagement, lors de prochaines phases de concertation citoyenne dont la fréquence et l'objet seront précisés.

Denis PACAUD présente le fonctionnement de l'atelier. Chaque table correspond à l'une des trois thématiques suivantes : « La place du végétal et la limitation des îlots de chaleur », « Une place attractive, vivante et patrimoniale », « Place aux mobilités ! ». Le conseiller municipal délégué précise que ces thématiques correspondent aux points de vigilance formulés par les citoyens lors des démarches participatives récemment initiées autour du projet de réaménagement. Chaque table est dotée de plans, de vues aériennes et de fiches thématiques reprenant les propositions issues de la concertation. Les participants sont invités, après avoir désigné un rapporteur, à formuler des préconisations en adoptant un regard sur le temps long.

Après environ 50 minutes d'échanges, Joëlle PAOLI invite les rapporteurs à synthétiser les discussions.

***a. Restitution de l'atelier « La place du végétal et la limitation des îlots de chaleur ».***

Emmanuelle ANDLAUER, rapporteuse de l'atelier intitulé « La place du végétal et la limitation des îlots de chaleur », indique que la première question devrait être de déterminer les usages futurs de cette place, leur articulation avec les déplacements et les activités qu'elle sera susceptible d'accueillir.

Il est proposé d'opérer un diagnostic relatif aux arbres actuellement implantés sur la place Chapou et de procéder à la plantation de nouveaux arbres, notamment des espèces anciennes. Emmanuelle ANDLAUER précise que les participants souhaiteraient que soient aménagés des parterres de plantes vivaces, plutôt comestibles mais pas nécessairement des arbres fruitiers.

Afin d'arroser ces parterres, la rapporteuse propose que la mise en œuvre d'un système de récupération de l'eau de pluie soit étudiée. Les membres soulignent l'importance de prévoir l'installation de fontaines et d'accès à l'eau potable face à des besoins en eau croissants.

Il est suggéré qu'un jardin partagé à destination des non-voyants soit créé sur la place Chapou. Il pourrait comporter des plantes spécifiques, aux odeurs et aux touchers particuliers. Un jardin qui se déploierait sur différentes hauteurs permettrait au plus grand nombre d'être associé, sans avoir à se baisser, à sa création et à son entretien.

La création d'un espace détente, avec une pergola, des plantes grimpantes, des bancs ou d'autres aménagements, à l'image de l'espace aménagé devant l'Office de tourisme, est proposée. L'espace occupé par ce lieu de détente impliquerait d'étendre le marché jusqu'à la place Galdemar afin de libérer de l'espace non-artificialisé place Chapou. Les pergolas pourraient également abriter des tables démontables et transformables qui permettraient de moduler l'espace et de l'adapter aux jours de marché et aux jours sans marché.

La rapporteuse suggère que le périmètre de végétalisation de la place soit élargi jusqu'à la place Clément-Marot où des aménagements végétalisés pourraient être installés.

Afin d'investir des espaces déjà ombragés, en l'état actuel de la place, il est suggéré par la rapporteuse d'ajouter des bancs dans la cour du cloître.

Afin de pouvoir accueillir des manifestations culturelles, il est préconisé de laisser un espace libre devant la cathédrale. Des spectacles son et lumière, alimentés par de l'énergie solaire qui proviendrait de panneaux solaires installés sur les toitures environnantes, pourraient être organisés.

Les participants proposent de modifier l'emplacement de la statue de Jean-Jacques Chapou.

S'agissant de la démarche de concertation, il est préconisé d'associer les enfants des écoles de la ville afin qu'ils aient l'opportunité d'imaginer la place de demain et de la dessiner.

Joëlle PAOLI remercie Emmanuelle ANDLAUER ainsi que les participants à cet atelier. Elle cède la parole à Anne-Céline DAPORTA, rapporteuse de l'atelier intitulé « Une place vivante, attractive et patrimoniale ».

### ***b. Restitution de l'atelier « Une place vivante, attractive et patrimoniale ».***

Anne-Céline DAPORTA précise que les participants de cet atelier ont essayé de tenir compte des invariants exposés en entame par Jean-Luc MARX : la situation de la place en site patrimonial remarquable, le maintien du marché une fois la place réaménagée et les données archéologiques actuellement inconnues.

À la question de savoir comment la place Chapou pourrait être un espace à visiter et à vivre, les participants préconisent que le périmètre de la réflexion dépasse le seul espace de la cathédrale et de la place Chapou et qu'il intègre également la place Galdemar et ses rues adjacentes (Clemenceau et Nationale). Ils proposent que la réflexion favorise la création de liaisons et de parcours avec des espaces publics réaménagés qui vivent déjà aujourd'hui (place Champollion, place des Républicains espagnols, place de la Libération) et la rue de la Légion d'Honneur.

La rapporteuse souligne la nécessité d'améliorer la déambulation dans les espaces mentionnés, tant pour les visiteurs que pour les habitants de la ville, y compris ceux du quartier qui ne doivent pas être écartés de la réflexion. La mise en œuvre d'une signalétique au sol et verticale favoriserait par exemple la déambulation entre ces différents espaces environnants. Il est préconisé de s'inspirer du trait d'union qui invite à rejoindre le pont Valentré.

Les participants proposent de renforcer la lisibilité de l'accès à la cathédrale et de redessiner un parvis lié à l'édifice. Il est suggéré de revaloriser l'accès à la cathédrale. L'entrée par le portail ouest de la cathédrale pourrait constituer une piste à étudier, en décaissant ou en créant un théâtre devant le fronton. À défaut, il conviendrait de repenser la signalétique vers la porte d'entrée. Cette zone pourrait être revalorisée tout en maintenant un espace susceptible d'accueillir des événements sur le parvis.

La rapporteuse préconise une amélioration de la circulation dans l'espace intra-cathédrale (grenier du chapitre, cloître, archidiaconé, etc.) qui invite les habitants et les visiteurs à fréquenter la place et la cathédrale, selon un circuit repensé, plutôt que de simplement les traverser.

S'agissant de la valorisation de l'histoire, de la mémoire et du patrimoine, les participants proposent que le buste de Jean-Jacques Chapou soit maintenu dans cet espace mais à un autre endroit sur la place. L'implantation dans la cour de la préfecture est suggérée malgré la contrainte liée à la fermeture de cette cour en dehors des temps officiels de commémoration et de mémoire.

Afin d'accueillir de grands événements, la rapporteuse propose de maintenir un espace dédié sur cette place, en gardant à l'esprit que d'autres espaces dans la ville en accueillent déjà. Selon les participants, le caractère intimiste de la place, expérimenté à l'occasion d'événements passés, pourrait être exploité dans le cadre de manifestations culturelles et d'événements adaptés à cette spécificité.

Les participants souhaiteraient que la place Chapou vive aussi bien le jour que la nuit, tout en préservant la qualité de vie des habitants. Il est suggéré de rechercher des aménagements, du mobilier urbain qui serait à même d'inciter les habitants du quartier et les personnes qui se rendent en ville pour y passer la journée à fréquenter la place Chapou en soirée. La mise en place d'un programme d'éclairage public et d'un jeu de lumières pourrait susciter une déambulation entre le pont Valentré et le parvis de la cathédrale qui bénéficient déjà d'une mise en lumière. La ville trouverait ainsi un second souffle de vie en soirée, après le départ des salariés et des écoliers. Cette solution favoriserait l'activité économique entre 18 h 00 et minuit.

Anne-Céline DAPORTA indique que les participants souhaiteraient davantage de terrasses sur la place Chapou mais que cet espace ne doit pas être dédié uniquement aux restaurants ou cafés. Un point de vigilance est identifié concernant la difficulté que pourrait constituer la sollicitation de l'accord unanime des copropriétés privées pour l'installation de terrasses en pieds d'immeubles. Face à cette éventuelle difficulté, l'implantation de kiosques alimentaires sur la place pourrait être interrogée.

La création de lieux propices à la rencontre (bancs, carrousel, etc.) est suggérée.

La rapporteuse souligne la nécessité de conférer de l'unité et de la cohérence à la place.

Les participants indiquent que la localisation des toilettes publiques pourrait être réétudiée à cette occasion.

Anne-Céline DAPORTA précise que la problématique du stationnement et de la circulation (maintien de la circulation, réduction du nombre de voies, suppression) s'est posée durant cet atelier.

Joëlle PAOLI remercie Anne-Céline DAPORTA ainsi que les participants à cet atelier. Elle invite les membres à partager leurs réactions.

Hélène LENEVEU-RIVIERE souligne l'importance de la connexion de cet espace public aux espaces et voies environnants. Elle préconise notamment de favoriser une liaison avec la rue du Château-du-Roi afin de la sortir de son isolement et de valoriser son réaménagement, en lien avec le réinvestissement à venir du Palais de Via.

Joëlle PAOLI cède la parole à Gaël JACQ, rapporteur de l'atelier intitulé « Place aux mobilités ! ».

### ***c. Restitution de l'atelier « Place aux mobilités ! »***

En matière de stationnement, Gaël JACQ fait part de l'interrogation des participants concernant la compensation des places qui pourraient être supprimées place Chapou. Les participants se demandent comment les usagers actuels de la place se déplaceront et à quel endroit ils pourront stationner leur véhicule. Selon le rapporteur, le parking de la préfecture, peu utilisé, pourrait permettre de compenser en partie cette perte.

Afin de maintenir l'activité des commerces de proximité, les participants préconisent le maintien de places de stationnement spécifiques : personnes à mobilité réduite, livraisons et parking minute.

S'agissant du parking de la place Galdemar, les participants sont partagés entre l'option de la suppression et de l'agrandissement. Les rues adjacentes, devenues obsolètes par une éventuelle piétonisation de la place Chapou, pourraient constituer de nouveaux espaces de délestage. Le renforcement des navettes et des parkings de délestage à proximité du centre-ville est préconisé.

En termes de circulation, les participants analysent également l'impact de ce réaménagement sur les rues adjacentes. Il est ainsi proposé de piétoniser certaines rues adjacentes : la rue de la Légion d'Honneur, par exemple, où l'interdiction de l'accès aux véhicules serait justifiée par le caractère exigü de cette voie.

Les participants suggèrent de maintenir l'accès aux véhicules à certains horaires par l'implantation de bornes escamotables. Le rapporteur préconise de s'inspirer de la rue Foch.

Le rapporteur propose que l'exclusivité de la place soit laissée aux piétons, grâce à l'installation d'une barrière physique qui empêcherait les véhicules de circuler sur l'intégralité de la place. Le centre de la place serait ainsi sécurisé.

Si la circulation des vélos, des trottinettes et des piétons devait être favorisée, Gaël JACQ souligne la nécessité de garantir un certain niveau de sécurité aux usagers de ces modes de déplacement. L'accès aux véhicules non-motorisés doit rendre la place Chapou circulaire, dans des conditions sereines.

Selon les participants, le parvis de la cathédrale devrait être mieux matérialisé. Il pourrait devenir l'accès principal à la cathédrale, une fois remis en valeur.

Le rapporteur préconise un revêtement permettant d'accueillir des charges lourdes (notamment pour les véhicules des étaliers du marché).

Joëlle PAOLI remercie Gaël JACQ ainsi que les participants à cet atelier. Elle invite les membres à partager leurs réactions.

Serge BATHENDIER souligne le caractère stratégique des rez-de-chaussée. Il considère que la réflexion autour des aménagements futurs de la place Chapou doit s'accompagner d'une réflexion sur le rôle de ces rez-de-chaussée. Il propose que la municipalité impulse une dynamique favorisant l'implantation de commerces et de cafés.

Pierre DUBERNET indique avoir interrogé certains commerçants autour de ce projet de réaménagement. Il estime que 80 % du chiffre d'affaires de ces commerces est généré par une clientèle qui ne vit pas dans la boucle de Cahors. Au niveau touristique, les clients de Pierre DUBERNET considèrent que la singularité de Cahors tient en partie à la présence de petits commerces. Les perdre, ce serait avoir un impact sur l'attractivité, selon ce membre de l'instance. S'agissant de la rue du Château-du-Roi, l'isolement est probablement dû à la pente de la rue.

Christophe TILLIE souligne la difficulté qui se pose sur la place Chapou en termes de mobilités. En l'état actuel des choses, les vélos sont accrochés n'importe où. Christophe TILLIE préconise l'implantation de stationnements pour les vélos.

Gaël JACQ ajoute que les participants à l'atelier ont proposé la mise en place de racks.

Johann VACANDARE précise que des arceaux à vélo seront installés dans le cadre du Plan vélo et circulations apaisées.

Selon Anne-Céline DAPORTA, il faudrait également prévoir des aménagements pour les vélos appartenant aux habitants du quartier et du secteur sauvegardé. Elle précise que la question des déchets n'a pas été abordée.

Alain SAN JUAN propose qu'un mobilier urbain connecté soit privilégié, prenant l'exemple de bancs connectés au wi-fi.

Noujoud BOUGRINE suggère d'associer à cette démarche de concertation les lycéens et les collégiens de Cahors ainsi que leurs professeurs d'histoire et d'arts plastiques.

Jean-Luc MARX, premier adjoint au maire, remercie les membres pour leurs nombreuses contributions.

### **3. Intervention des groupes de travail institués.**

Joëlle PAOLI indique que deux groupes de travail ont été institués et qu'ils se sont réunis récemment.

#### ***a. Intervention du groupe de travail dédié au suivi de la rédaction de la charte.***

Elle invite Serge BATHENDIER, rapporteur du groupe de travail dédié au suivi de la rédaction de la charte de la commission extra-municipale du temps long, à prendre la parole.

Serge BATHENDIER précise que les membres ont reçu par voie numérique un projet de charte qui est le résultat des ateliers organisés lors de la séance plénière du 6 octobre 2021 puis d'une réunion du groupe de travail qui s'est tenue le 10 novembre 2021, en présence de Serge BATHENDIER, Cécile CANALE, Karenne DAY, Gaël JACQ et Johann VACANDARE.

Serge BATHENDIER indique que le groupe de travail a proposé plusieurs amendements.

Dans le préambule, la mention « est garante de » est remplacée par « veille ».

Dans le Titre I, la phrase « La notion de « temps long » relève de ce qui n'est pas éphémère, de ce qui s'inscrit dans le long terme et de ce qui est transmissible. », jugée trop vague, est supprimée. L'évocation des générations futures est complétée par la mention des « générations actuelles ». Plutôt que l'adhésion du plus grand nombre, le terme de « participation » est privilégié. La mention du rapport Brundtland et sa définition du développement durable sont ajoutées.

Les principes énoncés au Titre II sont catégorisés selon qu'ils relèvent du fonctionnement interne ou de la réflexion de l'instance. Il est ajouté que « les échanges de la commission extra-municipale se basent sur les connaissances des membres de l'instance et sur des données scientifiques reconnues ».

Le rôle de la commission extra-municipale en matière d'appels à projets citoyens, indiqué dans le Titre III, est précisé.

L'administration de l'instance procède, au Titre IV, à une modification relative à l'état civil de l'un des membres.

Le Titre V précise que les scrutins sont opérés « à la majorité absolue déterminée à partir des membres présents » et « sans conditions de quorum ». Il prévoit que les comptes rendus sont « publiés sur le site de la collectivité ».

Les modalités de scrutin mentionnées au Titre VI sont mises en adéquation avec les modalités mentionnées au Titre V.

Alain SAN JUAN interroge la nécessité de faire apparaître les noms dans cette charte. L'administration de la commission extra-municipale indique que les modalités de modification de la charte permettront d'opérer les corrections nécessaires en cas de désistement.

Alain SAN JUAN juge le rythme des séances trop strict. L'administration de l'instance précise que le caractère expérimental, mentionné dans la charte, offre un certain niveau de souplesse et permettra de réinterroger la fréquence indiquée.

Christophe TILLIE souhaiterait connaître le sens du mot parité employé dans la charte. Johann VACANDARE précise qu'il s'agit de la parité femmes-hommes, principe respecté dans la composition de l'instance.

Michel MARCHAL, remplaçant de Christine COUTAREL, interroge les modalités selon lesquelles les membres peuvent nommer des suppléants. Johann VACANDARE précise que cette disposition n'est pas prévue dans la charte. Michel MARCHAL annonce qu'il ne prendra pas part au vote.

Denis PACAUD soumet le projet de charte de la commission extra-municipale du temps long au vote. La charte est adoptée à l'unanimité.

***b. Intervention du groupe de travail dédié à la préservation des espaces naturels, à la réduction des déchets et à la Journée citoyenne.***

Joëlle PAOLI cède la parole à Christophe TILLIE, rapporteur du groupe de travail dédié à la préservation des espaces naturels, à la réduction des déchets et à la Journée citoyenne.

Christophe TILLIE précise qu'une réunion a eu lieu le jour même en présence de Flavien BERNARD, Noujoud BOUGRINE, Isabelle LAPEZE, Denis PACAUD, Joëlle PAOLI, Anne-Marie REY-GOLLIET, Christophe TILLIE et Johann VACANDARE.

La revitalisation, la renaturation, la préservation, la sauvegarde et l'extension des espaces naturels étaient à l'ordre du jour de cette réunion. Il a également été question d'étudier l'opportunité de créer des corridors écologiques (passages permettant à la biodiversité de traverser la ville) et une forêt native (micro-forêt à croissance rapide implantée sur une friche, par exemple). Le rapporteur rappelle que la municipalité s'est engagée à compenser l'artificialisation par de la renaturation.

Pierre DUBERNET précise que la direction départementale de la Fédération de pêche est disposée à travailler avec la commission extra-municipale du temps long dans le cadre des opérations de sensibilisation qu'elle entendrait mettre en œuvre.

S'agissant de la réduction des déchets, Christophe TILLIE indique que le groupe de travail entend réfléchir aux leviers qui permettront de transformer nos modes d'emballages, de communiquer autour du tri sélectif, notamment en se rapprochant des bailleurs sociaux, des agents immobiliers, des syndicats de copropriétés.

Pierre DUBERNET préconise, pour ce faire, d'adapter les outils à l'importance de ces copropriétés et à la typologie des habitants.

Gaël JACQ précise que les bailleurs sociaux engagent déjà ce genre de démarche, dès la construction et durant toute la durée de vie du bâtiment.

Christophe TILLIE prend note de ces préconisations et ajoute que le Grand Cahors doit poursuivre ses efforts à travers davantage d'information et de sensibilisation, dans une période où le coût de la gestion et de retraitement des déchets va augmenter.

Johann VACANDARE souligne la nécessité d'améliorer le tri, de réduire les déchets à la source et, concernant les déchets résiduels, d'améliorer le système de collecte. Il met ces enjeux en lien avec la question de la tarification incitative.

Gaël JACQ estime que cette mesure pourrait inciter à la décharge sauvage.

Flavien BERNARD considère qu'il faut être force de proposition sur ce type de sujet qui pose des questions de justice sociale.

En matière de réduction des déchets et de préservation des espaces naturels, Noujoud BOUGRINE précise qu'il a été proposé d'inviter le Syded pour établir un état des lieux des



actions menées et celles programmées. Cette réunion du groupe de travail a également été l'occasion d'engager une réflexion en matière de promotion de la relation avec la nature dès la petite enfance. La mise en place d'un projet qui pourrait consister à procéder à une plantation à chaque naissance, à l'instar du projet porté par plusieurs partenaires œuvrant pour la petite enfance consistant à offrir un livre à chaque naissance, a ainsi été mentionné. Enfin, a été évoquée l'intérêt d'associer certaines associations (Emmaüs, Secours Catholique, Secours Populaire, La Croix-Rouge, etc.), à des projets en relation avec le tri sélectif, l'objectif étant de favoriser la sensibilisation lors de la distribution des colis.

Johann VACANDARE et Denis PACAUD remercient les membres pour leur participation. Ils précisent que, selon le rythme proposé dans la charte de l'instance, la prochaine séance plénière pourrait se tenir mi-février. La date n'est pas, à ce stade, déterminée. Ils ajoutent que les groupes de travail pourront se réunir avant la prochaine séance.